



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 076-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.103

Déposée le : 15.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)
Steiner (Boll, PEV)
Gerber (Reconvilier, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Égalité de financement entre les TP et les routes cantonales

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. exposer les possibilités pour mettre sur un pied d'égalité la participation communale en matière de transports publics et de routes cantonales ;
2. expliquer quelles sont les bases juridiques à créer ou à modifier pour y parvenir, et élaborer des propositions sur la manière d'appliquer l'égalité de financement entre les transports publics et les routes cantonales ;
3. soumettre au Grand Conseil un rapport succinct sur le sujet et engager les mesures qui s'imposent.

Développement :

Les besoins croissants de mobilité de la société confrontent le canton de Berne à d'importants enjeux. Les goulets d'étranglement qui se multiplient sur les routes cantonales donnent lieu, en général, à une augmentation de la capacité et à des travaux de transformation. Pour les communes, la demande d'investissement dans l'infrastructure routière cantonale présente moins d'inconvénients financiers que la demande d'une capacité accrue dans les transports publics. En fonction des points TP, les communes supportent un tiers des coûts induits par les transports publics dans le canton de Berne. Chaque départ d'un moyen de transport public à partir de chaque arrêt situé sur le périmètre de la commune est compté et pondéré par un facteur lié à la catégorie du moyen de transport. Par contre, les communes ne participent pas financièrement à la construction et à l'entretien des routes cantonales, ce qui dessert les transports publics.

Destinataire
– Grand Conseil